



NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET PRIMITIF 2018

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018 du budget principal de la commune et du budget annexe du transport scolaire.

Par ailleurs, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport a donné lieu à un débat au conseil municipal du 15 février 2018, et il a été pris acte de ce débat par une délibération spécifique comme en disposent les articles L 2312-1 et 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

1 / BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

• **Section de fonctionnement**

Année	DEPENSES			RECETTES		
	montant	évolution		montant	évolution	
2012	4 287 724 €			4 911 618 €		
2013	4 432 598 €	+ 144 874 €	+ 3.38 %	5 264 668 €	+ 353 050 €	+ 7.19 %
2014	4 635 193 €	+ 202 595 €	+ 4.57 %	5 514 552 €	+ 294 884 €	+ 4.75 %
2015	4 706 590 €	+ 71 397 €	+ 1.54 %	5 556 417 €	+ 41 865 €	+ 0.76 %
2016	4 715 835 €	+ 9 245 €	+ 0.19 %	5 389 791 €	+ 41 865 €	- 2.99 %
2017	4 732 450 €	+ 16 615 €	+ 0.35 %	5 522 712 €	+ 132 921 €	+ 2.47 %

○ Les dépenses de fonctionnement :

Pour l'année 2017, les dépenses de fonctionnement ont continué de faire l'objet de la plus grande rigueur dans leur engagement puisqu'elles ont évolué à la marge de + 0.35 %, soit + 16 615 €, pour un montant global de 4 732 450 € contre 4 715 835 € en 2016.

○ Les recettes de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement, en progression de plus de 35 %, s'élève à 193 275 € contre 141 291 € en 2016, en raison d'une hausse des recettes de fonctionnement de plus de 132 000 € qui se situent à hauteur de 5 522 711 € pour l'exercice 2017 contre 5 389 791 € en 2016. Il convient de noter la stabilité du produit des dotations en très léger repli de - 0.44 % après deux années de forte diminution (- 2.11 % en 2015 et - 4.07 % en 2016).

DOTATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation Globale de Fonctionnement	1 074 130 €	1 047 112 €	955 055 €	585 298 €	810 673 €
Dotation de Solidarité Rurale	137 899 €	148 246 €	181 011 €	209 164 €	267 899 €
Dotation Nationale de Péréquation	162 875 €	173 695 €	179 379 €	171 198 €	160 601 €
Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunales	42 240 €	65 916 €	89 271 €	108 901 €	102 409 €
TOTAL	1 417 144 €	1 434 969 €	1 404 716 €	1 347 561 €	1 341 582 €
EVOLUTION	+ 70 095 €	+ 17 825 €	- 30 253 €	- 57 155 €	- 5 979 €
	+ 5.20 %	+ 1.26 %	- 2.11 %	- 4.1 %	- 0.44 %

La DGF / habitant est de 124 € / habitant alors que la moyenne de la strate des communes de 3 500 – 10 000 hab est d'environ 200 €.

De plus, il convient de relever la stabilité des produits de la fiscalité locale (part communale des taxes d'habitation et foncière) qui n'ont progressé que de + 0.4 % soit + 12 670 € pour un montant global de 2 953 163 €. Cette relative stabilité s'explique par le montant des exonérations accordées par l'Etat dans le cadre du vote de la loi de finances 2017 mais compensée pour partie au titre des compensations des exonérations des TF et TH (comptes 74834 et 74835) à hauteur de près de 28 000 €.

● **Section d'investissement**

Année	DEPENSES		RECETTES	
	BP	réalisé	BP	réalisé
2012	2 871 000 €	1 574 761 €	2 871 000 €	1 976 360 €
2013	3 544 000 €	2 178 991 €	3 544 000 €	1 987 923 €
2014	4 156 000 €	2 902 513 €	4 156 000 €	2 606 816 €
2015	3 630 000 €	2 545 624 €	3 630 000 €	2 682 035 €
2016	3 335 000 €	1 622 122 €	3 335 000 €	2 084 364 €
2017	2 959 028 €	2 446 921 €	2 959 028 €	2 029 226 €

- **Les ratios financiers**

- La dette :

DETTE (au 1 ^{er} janvier)	Capital origine	Capital restant dû	Capital annuité	Intérêts annuité	Total annuité	Capital emprunt (année N)
2010	7 578 905 €	4 229 588 €	566 273 €	149 871 €	716 145 €	700 000 €
2011	7 817 898 €	4 363 314 €	571 201 €	138 229 €	709 430 €	430 000 €
2012	8 177 898 €	4 220 832 €	594 549 €	133 564 €	728 113 €	360 000 €
2013	8 006 645 €	3 975 440 €	587 932 €	115 977 €	703 910 €	590 000 €
2014	7 814 734 €	3 995 883 €	564 421 €	110 524 €	674 945 €	694 000 €
2015	7 549 892 €	4 121 734 €	551 851 €	103 343 €	655 195 €	450 000 €
2016	7 422 483 €	3 974 094 €	531 529 €	90 109 €	621 639 €	400 000 €
2017	7 226 896 €	3 818 512 €	509 441 €	79 052 €	588 493 €	410 000 €

L'encours de la dette continue de diminuer, par un recours maîtrisé à l'emprunt, pour se situer à 560 € / habitant au 31 décembre 2017 (579 € / habitant au 31 décembre 2016). Il est inférieur de plus d'un quart à la moyenne nationale.

La capacité de désendettement de la commune est de 3.4 années, ce qui est bien inférieur au seuil d'alerte fixé à 8 années.

- Ratio d'endettement :

Ce taux est de 10.65 % en 2017 (12.68 % en 2014, 12.41 % en 2015, 11.74 % en 2016). Il correspond au montant de l'annuité de la dette (intérêts + capital) / recettes de fonctionnement.

Le seuil d'alerte est fixé à 20 %. C'est un indicateur de la bonne santé financière de la commune.

- Les frais de personnels / dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnels (salaires, charges patronales, cotisations, assurances,...) représentent 53.86 % des dépenses de fonctionnement (53.80 % en 2014, 53.58 % en 2015, 51.36 % en 2016).

L'augmentation de ce poste de dépenses en 2017, s'explique par une hausse des dépenses de remplacement (groupe scolaire), le recrutement d'un agent contractuel en charge de la communication ainsi que le recrutement d'un agent à temps non complet aux services administratifs suite au transfert par l'Etat des Cartes Nationales d'Identité (CNI).

- Taux d'épargne brute :

Ce taux est de 19.54 % en 2017 (18.51 % en 2016).

Il est considéré qu'un taux > 15 % caractérise une situation favorable de la commune.

2 / BUDGET ANNEXE – TRANSPORT SCOLAIRE

Ce budget qui s'équilibre en dépenses – recettes à hauteur de 51 000 € n'appelle aucune observation particulière avec un excédent de fonctionnement en progression de + 11 % à 23 751 € qui correspond à près d'un tiers du budget.

I – BUDGET PRIMITIF 2018

1 / BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

- **Section de fonctionnement**

- Les recettes de fonctionnement :

Dotations financières de l'Etat :

Après trois années de baisse, le produit des dotations devrait être stable à hauteur de 1 342 000 €.

Fiscalité :

Conformément à nos engagements, nous ne modifierons pas les taux communaux des impôts fonciers et de la taxe d'habitation. Toutefois, la réévaluation des bases étant dorénavant indexée sur le taux d'inflation annuel de l'année N-1, celle-ci s'élèvera à 1 %.

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, on peut estimer que plus des 2/3 des foyers fiscaux bénéficieront d'un allègement de 30 % alors même que déjà plus de 400 articles du rôle sur un total de 3 136 à ce jour n'étaient pas imposés en 2017.

Le montant correspondant devrait se situer à hauteur de 180 000 € pour 2018 et sera intégralement compensé par l'Etat.

TAUX	2014	2015	2016	2017	2018*
Taxe d'habitation	14.50 %				<i>14.50 %</i>
Foncier bâti	28.53 %				<i>28.53 %</i>
Foncier non bâti	80.00 %				<i>80.00 %</i>

En restant très prudent au niveau des prévisions des recettes 2018, nous pouvons prévoir des recettes de fonctionnement à hauteur de 5 630 000 € contre 5 522 711 € réalisés en 2017.

- Les dépenses de fonctionnement :

Pour 2018, les évolutions seront les suivantes :

- les charges à caractère général seront en progression de 4 % par rapport à 2017, de l'ordre de 1 217 000 €, afin d'intégrer la poursuite de la hausse du coût de l'énergie qui grâce aux investissements réalisés (EP, changement de chaudières, remplacement de menuiseries extérieures,...) reste maîtrisée.
- les charges prévisionnelles de personnels seront limitées à hauteur de 2 495 000 €, soit + 1.5 % après une hausse de 5 % en 2017 en raison du recrutement d'un agent supplémentaire aux services administratifs rendu obligatoire par le transfert dès le mois de mars des CNI, d'un agent en charge de la communication institutionnelle, des remplacements de personnels du groupe scolaire et dans une moindre mesure du GVT, de la hausse des charges salariales (URSSAF, CNRACL,...) et de l'assurance du personnel.
- les aides aux associations de la commune qui concourent à son animation et favorisent les liens entre les habitants seront maintenues

- concernant le centre social : la subvention sera augmentée afin d'intégrer la gestion du multi accueil sur une année pleine (+ 75 000 €). Cela conduit à un montant global qui correspond aux engagements pris par la commune, notamment en matière de transfert des personnels de la crèche familiale dans des conditions sociales équivalentes et à la contribution des équipes de l'association au renforcement de l'encadrement des temps périscolaires
- s'agissant du CCAS : l'excédent de la section de fonctionnement supérieur à 40 000 €, combiné à l'arrêt de la prise en charge des frais liés à la petite enfance et à l'encaissement de recettes résiduelles du contrat enfance de l'ordre de 20 000 €, ainsi que l'arrivée à terme du prêt principal de l'EHPAD avec une dernière échéance en diminution de près de 50 000 €, permettent la construction d'un budget 2018 équilibré sans l'apport cette année d'une subvention communale de fonctionnement.
L'exercice 2018 sera consacré à la future affectation des crédits dégagés en vue des futurs projets d'investissement et de fonctionnement du CCAS et de l'EHPAD
- L'offre d'animation événementielle sera marquée par les championnats de France de boules (Aire événementielle et La Vidalie) ainsi que la fête de la Truffade et les guinguettes.

Le montant de remboursement de la dette sera d'environ 580 000 € (489 000 € en capital, 91 000 € en intérêts inscrits au BP 2018, montant à nouveau en diminution par rapport à 2017 (509 442 € en capital et 79 053 € en intérêts).

- **Section d'investissement**

- Les recettes d'investissement :

Nos investissements d'un montant global de 3 705 000 €, en forte progression, seront financés par un reversement de la section de fonctionnement stable d'environ 770 000 €, des subventions attendues à hauteur de 969 000 €, le recours à l'emprunt sera fixé à 600 000 €.

Dans le cadre d'un programme d'investissement soutenu, en soutien des entreprises, la commune bénéficie d'un retour sur financement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) l'année suivant les investissements au lieu de deux ans plus tard selon le principe général. De plus, une partie des dépenses liées à l'entretien de la voirie et des bâtiments sont éligibles au FCTVA.

ANNEE	DEPENSES ELLIGIBLES	FCTVA
2013	848 824 €	131 415 €
2014	1 279 625 €	198 112 €
2015	1 961 839 €	309 206 €
2016	1 948 860 €	319 691 €
2017	1 098 671 €	180 226 €
2018	1 939 978 € *	318 233 € *

* chiffres prévisionnels

- Investissement : 1 779 247 € de dépenses éligibles, soit 291 867 € de recettes

- Fonctionnement : 160 731 € de dépenses éligibles, soit 26 366 € de recettes

○ Les dépenses d'investissement :

L'année 2018 sera consacrée au démarrage effectif du chantier de l'Espace Sportif. Cette opération d'investissement d'un montant estimé de 1 931 000 € H.T. sera budgétée sur les exercices 2018 et 2019 de manière équilibrée. La commune devrait bénéficier sur ce dossier d'un soutien financier appuyé de l'Etat, au titre de la DETR 2018 (40 %) et du contrat de ruralité (80 000 €), et du Conseil Départemental à hauteur de 15 %, ainsi que de l'accompagnement de la Région pour un montant de 53 000 € et des fédérations sportives, notamment la FFF à hauteur de 40 000 €, pour un taux de subventionnement total d'au moins 60 % auquel il conviendra de rajouter une recette complémentaire au titre du FCTVA.

Concernant le groupe scolaire, après le plan général d'équipement numérique qui a représenté un effort financier de plus de 110 000 € sur les 4 dernier exercices, les chantiers de rénovation se poursuivront (entrée bâtiment de l'Horloge, menuiseries...) et le restaurant scolaire bénéficiera également de travaux d'investissement lourds avec le remplacement du bac à graisses et la pose de revêtements muraux spécifiques au niveau de la cuisine.

Le programme voirie sera doté de plus de 400 000 €, dont 40 000 € dédiés à la finalisation de l'étude du schéma de gestion des eaux pluviales en lien avec la ville d'Aurillac.

Afin d'assurer le maintien de la qualité du réseau routier communal, le programme voirie 2018 concernera les chantiers suivants :

- en lien avec le Conseil Départemental, les travaux sur :
 - la RD 58 depuis le carrefour avec la Place de la République jusqu'à Carbonat et la RD 101 de du carrefour de la RD 58 jusqu'au passage à niveau : travaux d'accompagnement
 - la RD 617 entre le carrefour avec la RN 122 et le carrefour des Pissades et des Baysses : création d'une allée piétonne

Le programme éclairage public représentera plus de 100 000 € d'investissements. Le programme de rénovation énergétique (remplacement des anciennes lampes à mercure par des LED) sera achevé.

Le programme bâtiment mobilisera près de 170 000 € avec des travaux de rénovation de la toiture périphérique de la salle de la Vidalie, l'aménagement de bureaux au sein de l'ancien logement de fonction de l'EHPAD.

Concernant le cimetière, il est nécessaire d'engager des travaux de rejointoiement du mur extérieur à hauteur de 20 000 €.

Dans la continuité de l'étude urbaine sera lancée une étude de faisabilité d'un programme de renouvellement urbain en centre-ville dont les principaux enjeux sont :

- sauvegarder et valoriser la maison Milhaud et son parc (acquisition en cours pour un montant global de 240 000 €, conforme à l'estimation des Domaines) en créant un espace vert en centre-ville ;
- favoriser l'extension ou l'accueil des activités économiques en créant des locaux tertiaires et commerciaux pour répondre à des besoins identifiés et à des besoins potentiels ;
- valoriser le tissu commercial en permettant à des commerces existants d'intégrer des espaces mieux adaptés ;
- conforter le rôle du marché d'Arpajon-sur-Cère par la création d'une halle multifonctionnelle dont le programme de réalisation pourrait être engagé fin 2019 ;

- revoir par la création de liaisons douces, l'organisation de l'espace entre la maison Milhaud, son parc, les équipements publics, commerciaux et tertiaires, le parking du Foirail, la future halle et la partie commerçante de l'avenue du Général Leclerc.

Une dotation de 20 000 € sera allouée suite au changement de fournisseur pour les logiciels de gestion financière, RH, et de facturation, ainsi que pour finaliser le processus de dématérialisation comptable.

Un point succinct sur le budget annexe du transport scolaire :

Ce budget qui s'équilibrera à hauteur de 72 000 € se caractérise par un excédent de fonctionnement en progression correspondant à près d'un tiers du budget et n'appelle aucune observation dans son exécution.

Le budget global 2018 reste solide sur ses fondamentaux (stabilité fiscale, maîtrise des dépenses de fonctionnement, renforcement de la capacité d'investissement) et ambitieux pour l'avenir d'Arpajon par les suites qui seront données à l'étude urbaine à travers l'évolution du centre-ville et le maintien des efforts pour la qualité du cadre de vie sur l'ensemble des quartiers de la commune.